



SIVOM ENFANCE JEUNESSE
de l'Estuaire

AR Prefecture

017-251710349-20250623-2025_06_01-DE
Reçu le 07/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL D2025_06_01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, le Comité Syndical du SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire, dûment convoqué en date du dix-huit juin, s'est réuni, à dix-huit heures trente, salle du conseil municipal à la mairie d'Arces sur Gironde, sous la Présidence de Monsieur Vincent BOZIER.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 8

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMÉS : 8

PRÉSENTS :

	NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
1	BOZIER	Vincent	Président, délégué titulaire	MESCHERS S/ GIRONDE
2	PÉROCHAIN	Carole	Vice-présidente, déléguée titulaire	COZES
3	LAVEAUD	Donatien	Vice-président, délégué titulaire	BARZAN
4	WEYER	Thierry	Vice-Président, délégué titulaire	EPARGNES
5	ROUIL	Chantal	Secrétaire, déléguée titulaire	ARCES S/ GIRONDE
6	POURPOINT	Bernard	Délégué titulaire	GREZAC
7	WARNET	Maryline	Déléguée titulaire	BOUTENAC-TOUVENT
8	EGRETEAU	Agnès	Déléguée titulaire	SEMUSSAC

EXCUSES :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
FOUCHIER	Caroline	Déléguée titulaire	FLOIRAC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

NOM	Prénom	FONCTION	COMMUNE
PÉROCHAIN	Carole	Vice-présidente, déléguée titulaire	COZES

Objet - Modification de la grille tarifaire des prestations d'accueil Enfance à compter du 01/09/2025

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Weyer qui explique les tarifs actuels et les modifications envisagées. En effet, il est nécessaire de faire évoluer la tarification des services enfance en instaurant 2 tranches de quotient familial supplémentaires. Cette démarche vise à tenir compte des réalités budgétaires des familles les plus modestes.

Monsieur le Président présente son souhait aux élus de mener une étude sur une tarification des accueils de loisirs au taux d'effort (comme en crèche), cela permettrait aux familles d'avoir un tarif individualisé en fonction de leurs revenus. Il reviendra vers le comité syndical en fin d'année pour cette étude soit actée budgétairement sur 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5211-10, par lequel l'assemblée délibérante est seule compétente pour fixer les tarifs ;

Vu la délibération n° 2024_02_01 en date du 12/02/2024 fixant les tarifs des prestations d'accueils de loisirs et périscolaire ;

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'

- **APPLIQUER** la grille tarifaire suivante à compter du 1er septembre 2025 :

CAF QF1 ou MSA1	0 - 550
CAF QF2 ou MSA2	551 - 760
CAF QF3 ou MSA3	761 - 1000
CAF QF4 ou MSA4	1001 - 1350
CAF QF5 ou MSA5	1351 - 2000
CAF QF6 ou MSA6	> 2001

FRAIS DE DOSSIER		
	1 ENFANT	2 ENFANTS OU PLUS
HORS SIVOM	18,00 €	28,00 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE Tarifs au quart d'heure (Tout quart d'heure entamé est dû)							
		QF6/MSA6	QF5/MSA5	QF4/MSA4	QF3/MSA3	QF2/MSA2	QF1/MSA1
APS MATIN ou SOIR	SIVOM	0,50 €	0,45 €	0,40 €	0,35 €	0,30 €	0,20 €
	HORS SIVOM	0,80 €	0,70 €	0,60 €	0,50 €	0,40 €	0,30 €
GOUTER		0,75 €					
Annulation hors délai 48H		Matin : 1er quart d'heure Soir : 1er quart d'heure + goûter					
Absence injustifiée matin ou soir		1er quart d'heure + 3 €					

ACCUEIL COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)							
		QF6/MSA6	QF5/MSA5	QF4/MSA4	QF3/MSA3	QF2/MSA2	QF1/MSA1
ACM MATIN ou SOIR SANS REPAS	SIVOM	9 €	7,50 €	6,50 €	6 €	5 €	3,50 €
	HORS SIVOM	14 €	12,50 €	11 €	10 €	7,50 €	5,50 €
ACM MATIN ou SOIR AVEC REPAS	SIVOM	14 €	12,50 €	11 €	10 €	9 €	7,50 €
	HORS SIVOM	20,50 €	19 €	17 €	15 €	14 €	12 €
ACM JOURNEE COMPLETE SANS REPAS	SIVOM	15,50 €	14 €	13 €	12 €	9 €	6,50 €
	HORS SIVOM	24 €	22,50 €	20 €	18 €	15 €	11 €
ACM JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS	SIVOM	19 €	17,50 €	15 €	13 €	11 €	8,50 €
	HORS SIVOM	30 €	28,50 €	25 €	22 €	19 €	14 €
Annulation hors délai 48H		Prix de la réservation					
Absence injustifiée		Prix de la réservation + 5 €					

FORFAIT RETARD : 8 €

- DIRE que cette délibération annule et remplace la délibération 2024_02_01 en date du 12/02/2024.

Fait à Cozes, le 30/06/2025

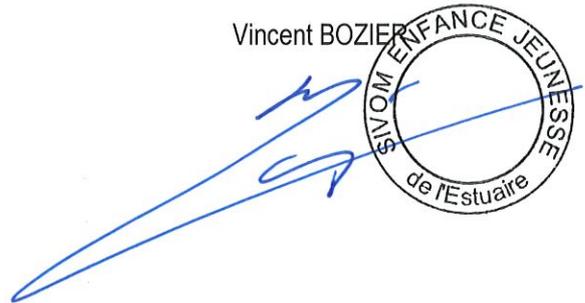
La secrétaire de séance,

Carole PEROCHAIN



Le Président,

Vincent BOZIER



SEVOM ENFANCE JEUNESSE
de l'Estuaire

Affiché le

Certifié exécutoire le

AR Prefecture

017-251710349-20250623-2025_06_01-DE
Reçu le 07/07/2025